

LYCÉE JEAN PERRIN

2, avenue SAKHAROV - B.P. 129

59832 LAMBERSART CEDEX

☎ : 03 20 08 42 42

✉ : intendant.0590110z@ac-lille.fr

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DU
FONDS SOCIAL**Date de dépôt de ce dossier au
Service Financier du Lycée**ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Le Fonds Social est une aide qui permet aux familles (sous conditions de ressources) de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire (restauration, internat, transport, voyages ou sorties, achats de première nécessité en équipement scolaire notamment). Elle est cumulable avec la Bourse.

INDIQUER LES ÉLÈVES INSCRITS AU LYCÉE JEAN PERRIN

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	RÉGIME (1)	BOURSIER OUI / NON
				EXT/DP/INT	
				EXT/DP/INT	
				EXT/DP/INT	
				EXT/DP/INT	
				EXT/DP/INT	

(1) Rayez la (les) mention(s) inutile(s)

COMPOSITION DE LA FAMILLE	Marié(e) ☐ Veuf (ve) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire ☐	
	Père ou tuteur légal	Mère ou tutrice légale
NOM :		
PRÉNOM :		
Situation professionnelle :		
Adresse :		
En cas de besoin d'informations complémentaires		
Adresse courriel :		
Téléphone du domicile, professionnel et/ou téléphone portable où l'on puisse vous joindre :		

AUTRES ENFANTS A CHARGE

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	RÉGIME (1)
				EXT / DP / INT
				EXT / DP / INT
				EXT / DP / INT
				EXT / DP / INT
				EXT / DP / INT

(1) Rayez la (les) mention(s) inutile(s)

OBJET DE L'AIDE DEMANDÉE (Cochez la case demandée)

PARTICIPATION AU COUT DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE (demi-pension) ET AIDE A LA SCOLARITE *

PARTICIPATION AU COUT DES FRAIS D'INTERNAT ET AIDE A LA SCOLARITE *

AIDE A LA SCOLARITE (DANS LE CAS D'UN ELEVE EXTERNE) *

* AIDE A LA SCOLARITE : paiement d'une partie des frais de voyages scolaires, de fournitures scolaires (vêtements sportifs...), des abonnements de transport >>>>>> une fois le fonds social accordé, formuler une demande écrite pour être aidé sur un achat.

INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION OU DE SUPPRESSION DES DONNÉES PERSONNELLES ET AU DROIT D'OPPOSITION AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES : Vos données sont collectées par le lycée Jean Perrin. Le responsable de traitement est le chef d'établissement sur délégation de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : - traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves (SIECLE/SCOLARITE) et de données à caractère personnel permettant la mise à jour des fiches administratives des élèves ; - traitement de données relatif à la gestion des prêts des livres, de supports audiovisuels et d'œuvres artistiques et des consultations de documents d'archives ; - traitement de données relatif à la gestion des contrôles des accès aux locaux, des horaires et de la restauration, de la vie scolaire et des activités périscolaires, des habilitations de l'espace numérique de travail ; - établissement de listes et de statistiques avec ces données utiles à la gestion de la scolarité. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement.

Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter la Déléguée Académique à la Protection des données par voie électronique dpd@ac-lille.fr ou postale (Rectorat de l'Académie de Lille – Secrétariat Général - Déléguée Académique à la Protection des données – 144 rue de Bavay – BP 709 – 59033 LILLE Cedex).

Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou la Déléguée Académique à la Protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3 Place de Fontenay – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

BUDGET MENSUEL DU FOYER	NB : ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES : UN DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINÉ - LES INFORMATIONS NON ATTESTÉES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE
--------------------------------	--

RESSOURCES MENSUELLES FIXES

NATURE	MONTANT MENSUEL	PIÈCES A JOINDRE permettant d'établir les ressources du foyer	A cocher par le demandeur si pièce jointe	Pièce reçue par le Service Financier
SALAIRES		Les 2 derniers bulletins de salaire		
POLE EMPLOI (indemnités journalières)		Justificatif d'allocation chômage		
PENSIONS (alimentaires - retraites...)		Attestation de retraite, d'invalidité		
PRESTATIONS FAMILIALES				
RSA		Attestations détaillées établies par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF)		
Allocations familiales				
Complément familial				
Allocation de soutien familial				
Aide personnalisée au logement (APL)				
Autres prestations (préciser)				
AUTRES RESSOURCES				
Revenus des enfants à charge		Justificatifs (bourses d'étudiants, revenus de contrats aidés, d'apprentissage...)		
TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES				

CHARGES MENSUELLES FIXES

NATURE	MONTANT MENSUEL	PIECES A JOINDRE permettant d'établir les charges du foyer	A cocher par le demandeur si pièce jointe	Pièce reçue par le Service Financier
LOYER		Quittance de loyer		
ÉLECTRICITÉ		Justificatifs de mensualisation en cas de prélèvement ou les 2 dernières factures		
GAZ				
CHAUFFAGE - autres (bois, pétrole, etc...)				
EAU				
TELEPHONIE ET INTERNET (Seuls 1 abonnement pour téléphone fixe ou pour Internet ET 1 abonnement pour téléphone portable sont pris en compte)		Dernière facture		
MUTUELLES ET ASSURANCES		Attestations de versement		
IMPOSITION				
Impôt sur le revenu		Dernier avis d'imposition ou de non imposition		
Taxe d'habitation				
Taxe foncière				
AUTRES CHARGES ÉVENTUELLES JUSTIFIANT UNE DEMANDE D'AIDE				
Sont pris en compte les 3 types de crédits en cours énumérés ci-dessous, dont 1 crédit à la consommation. Les pièces justificatives doivent être établies par l'organisme financier.				
1 crédit pour accession à la propriété		Échéancier de prêt d'accession à la propriété en cours		
1 crédit pour l'achat d'un véhicule		Échéancier en cours		
1 crédit à la consommation pour l'achat de biens de première nécessité (réfrigérateur, lave linge, mobilier ... [audiovisuel non inclus !])		Échéancier en cours précisant la nature de l'achat		
TOTAL DES CHARGES MENSUELLES				

Si vous souhaitez porter à notre connaissance certaines informations complémentaires permettant d'apprécier votre situation, nous vous prions de nous contacter ou de nous les indiquer dans le cadre ci-dessous:

Date :

Signature du responsable légal: